

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 Route du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le lundi 27 février 2023 selon convocation en date du 21 mars 2023 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, Monsieur Yves TERREE étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : TOVO M., RAYNON N., LAINEE N., DURRENS J., TERREE Y., GAYRAL M. et ROUSSEAU J.

Absents : JACQUES L., MENOUE B. et MOLIE A.

Pouvoirs :

Excusés : FLANQUART C.

Ordre du jour :

- Validation du PV de séance du 27/02/2023
- Délibération 2023-010 : Adhésion à la convention d'accompagnement à la transition énergétique de TE 47
- Délibération 2023-011 : Vote du compte de gestion 2022
- Délibération 2023-012 : Vote du compte administratif 2022
- Délibération 2023-013 : Affectation des résultats 2022
- Délibération 2023-014 : Vote du compte de gestion 2022 Lotissement
- Délibération 2023-015 : Vote du compte administratif 2022 Lotissement
- Délibération 2023-016 : Affectation des résultats 2022 Lotissement
- Vie des commissions
- Questions diverses.

Validation PV de séance du 27/02/2023

Le PV du 27 février 2023 est validé.

Délibération 2023-014 : Vote du compte de gestion 2022 LOTISSEMENT

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 7

POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-015 : Vote du compte administratif 2022 LOTISSEMENT

M. le Maire se retire de la séance et l'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme LAINÉE Nathalie, 1^{ère} adjointe, vote le compte administratif 2022.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-013 : Affectation des résultats 2022 LOTISSEMENT

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Déficit	11 771,48
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002).....	11 771,48
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	12 180,00

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 7

POUR : 7

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Vie des Commissions

- Retour sur les réponses que les élus de l'Agglomération d'Agen ont fait sur le questionnaire concernant la révision du PLUI et du SCOT : vision de territoire et perspectives.
- Retour sur le dernier conseil d'école du 14 mars 2023 : des effectifs stables pour la rentrée prochaine.
- Un protocole sur l'organisation des TAP a été revu, il s'agit de préciser les horaires du lever des enfants à la maternelle pour qu'ils soient disponibles à 15h30 et prévoir la salle des fêtes en cas de pluie notamment.

- L'éclairage public de la commune sera coupé de 23h à 6h (cf courrier du 10/03/23 de l'Agglomération d'Agen).
- Réponse favorable pour rencontrer le bureau d'étude sur l'offre de service de mobilité de l'Agglomération d'Agen. Date à confirmer.
- Le projet MANA ENERGIES est abandonné. M. le Maire a été informé par la société directement par téléphone.

Questions diverses

- Projet d'augmentation des tarifs de location des salles compte tenu de l'achat de l'autolaveuse et de la nouvelle procédure pour le nettoyage des salles qu'on souhaiterait mettre en place.
- Rendez-vous avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) le jeudi 30 mars 2023 à 14h à la mairie.
- Concernant la piscine de Golfech, pour la rentrée prochaine, elle sera payante c'est-à-dire 1,50 € par enfant et par séance. Coût total d'environ 350 € qui sera supporté sur le budget de la commune.
- Il n'y aura pas d'évènement particulier le 14 juillet 2023.
- Questionnaire concernant la bibliothèque : 5 retours.
- Affaire du pont de la RD 114 : il s'agit d'une voiture qui a percuté le parapet du pont et qui a pris la fuite. Le Conseil Départemental doit chiffrer les travaux afin de prévoir l'intervention.

Prochain conseil le 3 avril 2023 à 20h30.

Fin de la réunion à 22h30

Le secrétaire de séance

Yves TERREE

Le Maire

Mathieu TOVO